
UNITED NATIONS
Information Service



NATIONS UNIES
Service d'information

VEREINTE NATIONEN
Informationsdienst

For information - not an official document

Zur information - kein offizielles Dokument

Pour information - document sans caractère officiel

RAPPORT ANNUEL DEL'OICS
EMBARGO: 23 février 1999, 9 heures TMG
Communiqué n° 2

Date de diffusion: 23 février 1999

L'Organe international de contrôle des stupéfiants publie un rapport sur la consommation mondiale des drogues placées sous contrôle

Dans son rapport, l'Organe constate une augmentation de l'abus de substances antistress ainsi que de la consommation d'héroïne fumée, fait l'historique du contrôle international des drogues et décrit les enjeux pour l'avenir

VIENNE, le 23 février 1999 (Service de l'information de l'ONU) -- Dans son dernier rapport paru aujourd'hui à Vienne et dans 30 autres villes, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) rend compte des tendances mondiales constatées l'année dernière en matière d'abus et de trafic des substances placées sous contrôle.

Les principaux problèmes mis en évidence dans le rapport sont l'augmentation de l'abus de benzodiazépines ("bennies") et de stimulants de type amphétamine ainsi qu'une forte progression des ventes à la sauvette de ces substances et d'autres médicaments agissant sur le psychisme dans les pays en développement. La consommation d'héroïne fumée se répand également tandis que le cannabis à forte teneur en tétrahydrocannabinol (THC) est actuellement en vogue sur les marchés illicites, en particulier ceux d'Amérique du Nord.

L'abus de benzodiazépines s'est sensiblement accru en Europe et dans d'autres pays développés, où certains médecins prescrivent la prise de ce type de médicament sur de longues périodes pour divers symptômes qui ne justifient pas tous nécessairement un tel traitement. L'OICS, qui a son siège à Vienne et a pour tâche de surveiller étroitement l'usage mondial des drogues ainsi que l'application des trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, demande instamment aux gouvernements des pays concernés de sensibiliser les médecins à la nécessité d'utiliser ces produits de façon plus rationnelle.

L'abus de stimulants de type amphétamine, plus particulièrement d'"ecstasy", s'est répandu en Amérique du Sud, surtout en Argentine, au Brésil, au Chili et en Uruguay, mais également dans les pays de l'ex-Union soviétique et d'Asie occidentale. L'abus de LSD et d'"ecstasy" a fait son apparition en Israël de même que l'usage d'autres drogues de confection de type amphétamine, qui ne sont pas encore sous contrôle international.

L'utilisation du méthylphénidate pour traiter les troubles déficitaires de l'attention a fait un bon de 100 % dans plus de 50 pays. Dans plusieurs d'entre eux – Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Espagne, Irlande, Islande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Royaume-Uni, l'usage de ce stimulant pourrait atteindre des niveaux comparables à ceux observés aux États-Unis, qui consomment actuellement plus de 85 % du total mondial.

L'OICS prie instamment les pays concernés de déceler d'éventuels diagnostics abusifs de ces troubles et de réduire la consommation excessive du méthylphénidate. Ce traitement qui, au début des années 90, était principalement administré à des garçons fréquentant l'école primaire, est aujourd'hui prescrit à un nombre croissant d'enfants, d'adolescents et d'adultes. Des troubles déficitaires de l'attention sont diagnostiqués chez des enfants âgés de 1 an seulement aux États-Unis.

L'usage de stimulants de type amphétamine sous la forme de pilules amaigrissantes a diminué après avoir atteint un niveau record en 1996, mais reste élevé aux États-Unis. Le recours à ces substances dans les régimes amaigrissants a récemment pris de l'ampleur en Asie, en particulier à Hong-Kong, en Malaisie et à Singapour, atteignant les niveaux constatés jadis dans les pays d'Amérique latine où la consommation était le plus élevée.

L'offre insuffisante de substances licites agissant sur le psychisme telles que les analgésiques et les tranquillisants dans les pays en développement a provoqué l'apparition de "marchés parallèles" qui fournissent non seulement les personnes abusant de ces substances mais également les malades véritables. Les drogues vendues sur ces marchés échappent à tout contrôle officiel et les consommateurs ne bénéficient d'aucun conseil médical. L'OICS demande instamment aux gouvernements de faire en sorte que ces substances soient proposées en quantités suffisantes à des fins médicales en passant par des circuits soumis à un contrôle.

L'usage licite de la morphine, dont on estime les besoins mondiaux à plus de 25 tonnes, se répand dans la plupart des pays développés en raison du développement des soins palliatifs aux patients en phase terminale (malades du cancer ou du sida) et de l'augmentation du nombre de personnes âgées.

L'offre sur le marché nord-américain d'une héroïne plus pure et moins chère a entraîné une augmentation de la consommation d'héroïne fumée, en particulier chez les jeunes. Cette drogue est en grande partie fabriquée en Colombie, au Mexique et au Guatemala à partir de pavot cultivé localement. L'abus d'opiacés semble avoir progressé dans de nombreux pays d'Asie occidentale ainsi que dans la Communauté d'États indépendants (CEI). La consommation de drogue par voie intraveineuse dans ces régions devient particulièrement préoccupante, puisqu'elle est l'un des principaux facteurs de propagation du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) à l'origine du sida.

Si l'abus de drogues a augmenté dans certaines régions, il n'en demeure pas moins, comme le souligne l'OICS dans son rapport, que l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues a récemment permis d'empêcher le détournement de substances psychoactives qui auraient pu être destinées au trafic illicite.

Les autorités allemandes ont récemment signalé d'importantes quantités de chlordiazépoxyde, de chlorhydrate, d'éphédrine et de diazépam (1 250 kg dans chaque cas) qui devaient être exportées de l'Allemagne et de la Chine vers le Ghana puis réexportées vers le Gabon. Les quantités signalées excédaient sensiblement les besoins du Gabon. Ce dernier ainsi que le Ghana ont découvert que les autorisations d'importation pour ces substances avaient été falsifiées et que le destinataire final était fictif. Ces substances auraient pu servir à fabriquer plusieurs centaines de millions de comprimés selon l'OICS.

En 1998, une société fabriquant des produits pharmaceutiques en Hongrie a tenté d'importer, de certains pays d'Asie centrale, d'importantes quantités d'opium prétendument saisies. Les enquêtes menées ont

toutefois révélé que de telles quantités n'avaient jamais été trouvées dans les pays concernés. Le Gouvernement hongrois a refusé d'autoriser l'importation de cet opium.

En 1997, la Chine a autorisé une société à exporter 1 800 kg de diazépam vers Singapour, alors que, comme l'indique le rapport, les besoins légitimes de ce pays n'atteignaient pas 700 kg. L'enquête menée à Singapour a fait apparaître que la société importatrice, qui a nié avoir connaissance de cette transaction, n'était pas autorisée à se livrer au commerce de substances psychotropes. Les marchandises exportées n'ont pas encore été retrouvées.

L'année dernière, l'Iran a exporté de grandes quantités de phosphate de codéine vers des pays d'Europe et d'Amérique du Nord. D'après l'OICS, étant donné que ce pays n'a pas fabriqué d'opium licite depuis 1979 et n'a importé aucune quantité importante de matières premières opiacées, on doit en déduire que la codéine a été fabriquée à partir de substances saisies, probablement de l'opium. L'Organe demande instamment aux gouvernements d'éviter de provoquer des déséquilibres entre l'offre et la demande licites d'opiacés en autorisant la mise sur le marché de produits fabriqués à partir de drogues saisies.

Historique du contrôle des drogues et enjeux futurs dans ce domaine

Dans le rapport, un chapitre spécial est consacré à l'histoire du contrôle international des drogues et aux principales difficultés qui se poseront demain dans ce domaine, comme la création de drogues illicites à l'aide d'ordinateurs, l'augmentation de la prescription de substances psychoactives et la propagation de l'usage du cannabis.

D'après le rapport, les "dealers" peuvent apprendre à fabriquer des drogues illicites sur Internet pour les vendre ensuite à l'aide d'outils comme le World Wide Web. L'OICS prie instamment les gouvernements de travailler en étroite collaboration avec les prestataires de services Internet, les associations locales, les familles et les éducateurs afin d'éviter que ces technologies ne soient utilisées à mauvais escient pour favoriser la prolifération de l'abus de drogues.

Parallèlement, certaines substances psychoactives, comme les benzodiazépines et les stimulants, sont très fréquemment prescrites, ce qui laisse penser qu'elles ne seraient pas uniquement destinées à des usages médicaux ou scientifiques légitimes. Le rapport attire également l'attention sur l'usage répandu du cannabis dans presque tous les pays. La Convention de 1961, qui interdit l'usage non médical de cette plante de même que celui d'autres substances sans grande utilité médicale et comportant un fort risque d'abus, doit être – selon l'OICS – strictement appliquée, en particulier dans les pays où le cannabis a acquis une grande popularité au cours des dernières décennies.

Les succès obtenus par le passé – souligne l'OICS – sont un atout pour surmonter les problèmes qui se poseront demain dans le domaine du contrôle des drogues. Les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues ont permis de stopper presque complètement le détournement des drogues licites vers les circuits illicites. Par ailleurs, la Convention de 1971 a contribué à réduire la prescription d'amphétamines dans le traitement de certains troubles comme la dépression et l'obésité, ainsi que de barbituriques et d'autres hypnotiques.

La Convention de 1988 a entraîné l'adoption de mesures concrètes contre le trafic et l'abus de drogues, telles que l'entraide judiciaire, l'extradition des trafiquants, l'organisation de livraisons surveillées et la lutte contre le blanchiment d'argent. Elle a également permis de bien mieux contrôler les précurseurs, ingrédients utilisés dans la fabrication de substances chimiques, et d'empêcher ainsi la vente dans la rue de millions de doses de LSD, de méthamphétamine et d'autres stimulants de type amphétamine.

L'OICS souligne que le contrôle international des drogues a permis d'enrayer le type d'épidémie de toxicomanie qui s'était produit au cours des premières décennies du XX^e siècle. Ainsi, peu avant l'adoption de mécanismes de contrôle aux États-Unis en 1914, près de 90 % des stupéfiants étaient utilisés à des fins

autres que médicales. La Chine, quant à elle, comptait plus de 10 millions d'opiomanes – sur 450 millions d'habitants – avant que l'importation de l'opium ne soit interdite en 1914.

Tendances régionales

Dans une autre partie du rapport, l'OICS analyse en détail l'abus de drogues illicites ainsi que les mesures prises pour le combattre région par région. Quelques-unes des principales tendances constatées sont décrites ci-après:

Afrique

Les grandes villes et les ports d'Afrique sont de plus en plus utilisés pour le transbordement d'héroïne et de cocaïne provenant respectivement d'Asie et d'Amérique du Sud et exportées vers l'Europe. L'abus de ces drogues augmente sur le continent.

L'inhalation de solvants volatiles (comme les vapeurs de colle) par des enfants des rues est un grave problème qui touche plusieurs pays d'Afrique. En Afrique du Sud, par exemple, on estime que 9 enfants sur 10 abusent régulièrement de ces substances.

Sept pays – Angola, Comores, Congo, Djibouti, Érythrée, Guinée équatoriale et République centrafricaine – n'ont encore adhéré à aucun des trois principaux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. L'OICS note également que plusieurs pays d'Afrique ne disposent pas encore de la législation ou du personnel nécessaire pour donner effet à ces traités.

En avril 1998, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a rejeté catégoriquement le principe de la dépénalisation ou de la légalisation du cannabis, drogue la plus fréquemment cultivée, saisie et consommée dans la région, et a demandé au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) de l'aider à élaborer un plan spécial visant à éradiquer cette plante.

Le Maroc a eu consécutivement trois récoltes records de cannabis depuis 1996. On estime qu'en 1998 les superficies cultivées atteignaient 60 000 hectares et la production de résine environ 2 000 tonnes.

Les pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe fabriquent de plus en plus de méthaqualone, substance psychotrope, au lieu de l'importer clandestinement de l'Inde. Une machine pouvant traiter de grandes quantités de drogues a été saisie dans le port de Dar es-Salaam en mars 1998. L'OICS se dit également préoccupé par la fabrication clandestine et l'abus d'"ecstasy" dans la région.

Amérique centrale et Caraïbes

Les quantités de cannabis saisies en Amérique centrale et dans les Caraïbes se sont régulièrement accrues au cours des cinq dernières années. Le cannabis est produit en Amérique centrale presque exclusivement pour la consommation intérieure, mais il est également exporté clandestinement de pays comme la Jamaïque et Saint-Vincent-et-les Grenadines vers le Canada et les États-Unis.

Les saisies de cocaïne ne cessent d'augmenter dans l'ensemble de la région. Le "crack" est devenu la deuxième drogue dont il est fait le plus abus en Amérique centrale, en particulier dans les populations pauvres des grandes villes ainsi que du littoral atlantique. Il va souvent de pair avec le développement de la violence dans la région.

L'OICS se félicite de la législation contre le blanchiment d'argent récemment adoptée aux îles Vierges britanniques et à Saint-Kitts-et-Nevis. Il espère que des législations analogues en préparation à la Barbade et à la Trinité-et-Tobago entreront prochainement en vigueur.

Le Belize est le seul pays d'Amérique centrale à n'être pas partie à la Convention de 1961. L'OICS lui demande d'adhérer à cette convention ainsi qu'à la Convention de 1971 et prie instamment le Gouvernement de placer sous contrôle les produits pouvant être utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, conformément aux prescriptions de la Convention de 1988.

Amérique du Nord

Du cannabis à forte teneur en tétrahydrocannabinol (THC) est actuellement cultivé sous serre au Canada et dans l'ouest des États-Unis pour être acheminé clandestinement vers le sud et vers l'est.

Des référendums ont été organisés l'année dernière dans plusieurs États des États-Unis, à l'issue desquels l'utilisation du cannabis à certaines fins médicales a été approuvée. La question reste toutefois controversée. L'OICS souligne que les décisions d'ordre médical et scientifique concernant toutes les drogues devraient relever exclusivement des autorités nationales sanitaires compétentes.

En février 1998, le Mexique et les États-Unis ont annoncé l'adoption d'une stratégie bilatérale de contrôle des drogues, qui devrait permettre de lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent, d'améliorer la mise en commun d'informations et de technologies, ainsi que la formation et de favoriser l'engagement de poursuites contre les auteurs d'infractions liées à la drogue et leur extradition.

De plus en plus de guides pratiques donnant des conseils pour fabriquer des drogues illicites et en abuser sont accessibles en ligne à partir de pages d'accueil sur Internet, dont beaucoup se trouvent sur des serveurs au Canada et aux États-Unis. Ce dernier pays a lancé, en janvier 1998, une campagne antidrogue dans les médias, afin de contrecarrer les messages faisant l'apologie de la drogue à la télévision et sur Internet.

Il est désormais possible de se procurer de l'héroïne de plus en plus pure sur le marché nord-américain, ce qui a entraîné une hausse de la consommation d'héroïne fumée, en particulier chez les jeunes. Cette héroïne est en grande partie fabriquée clandestinement en Colombie, au Mexique et au Guatemala.

Le nombre de décès dus à des surdoses est en augmentation au Canada et aux États-Unis, ce qui s'explique peut-être par l'élévation du degré de pureté de l'héroïne. Cette drogue attire des consommateurs nouveaux et plus jeunes, surtout parce qu'elle est facile à trouver, moins chère et plus pure.

Au cours des quelques dernières années, la prévalence du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) chez les toxicomanes des grandes agglomérations du Canada a augmenté, probablement du fait que de plus en plus de toxicomanes choisissent de s'injecter de la cocaïne en association avec d'autres drogues comme l'héroïne.

Le trafic et l'abus de méthamphétamine progressent rapidement aux États-Unis. Des organisations criminelles basées au Mexique, autrefois impliquées dans le trafic de cannabis et de cocaïne, se sont converties ces dernières années au commerce de cette substance pour approvisionner le marché illicite des États-Unis.

L'amphétamine et la dexamphétamine sont de plus en plus utilisées pour traiter les troubles déficitaires de l'attention ou syndrome d'hyperactivité avec troubles de l'attention dans la région.

La polytoxicomanie est en augmentation aux États-Unis, le "speedball", mélange d'héroïne et de cocaïne consommé par voie intraveineuse ou par inhalation, devenant de plus en plus populaire. Des cigarettes de cannabis mélangé à des substances comme le chlorhydrate de cocaïne, le "crack", la phencyclidine (PCP) ou du sirop antitussif à la codéine, sont de plus en plus couramment consommées.

Amérique du Sud

Les surfaces plantées en cocaïer, principale culture illicite en Amérique du Sud, ont diminué dans certaines régions, mais cette diminution a été rapidement compensée par l'apparition de nouvelles plantations dans d'autres régions. L'Organe prie instamment les gouvernements, notamment les Gouvernements bolivien, colombien et péruvien, d'éradiquer les nouvelles cultures.

La police de l'État de Rio de Janeiro a lancé au début de 1998 une campagne anticorruption qui aurait entraîné le licenciement de plusieurs policiers. Entre 1997 et 1998, la police fédérale brésilienne a démantelé au moins trois grands réseaux de trafiquants de drogues dans le sud du pays et mis sur pied un programme national de contrôle des précurseurs.

La Colombie a réintroduit la procédure d'extradition dans sa législation, mais uniquement pour des délits commis après décembre 1997. En 1998, plusieurs anciens hauts fonctionnaires du pays ont été condamnés pour corruption et, dans le cadre des lois adoptées en 1997, les peines de prison de certains grands trafiquants de drogues ont été considérablement allongées.

Contrairement à ce qui était le cas il y a 10 ans, plusieurs pays de la région font état aujourd'hui d'abus d'héroïne, ce qui peut laisser penser que cette substance est plus facile à trouver.

Si la fabrication illicite et le trafic de cocaïne ont augmenté en Bolivie et au Pérou, la Colombie n'en reste pas moins le plus gros fabricant à l'échelle mondiale. Les trafiquants empruntent maintenant des itinéraires divers pour exporter cette drogue vers les marchés d'Europe et d'Amérique du Nord, ce qui n'a pas empêché un accroissement des quantités saisies l'année dernière, sauf au Pérou et en Uruguay.

Les rapports des services d'urgence des hôpitaux indiquent que les consommateurs de chlorhydrate de cocaïne sont principalement des personnes âgées de 30 à 39 ans. On enregistre une hausse de l'abus de "crack", principalement au Brésil, en Colombie, en Équateur, au Pérou et au Venezuela.

L'abus de tranquillisants et de substances de type amphétamine, telles que l'"ecstasy", est en augmentation en Argentine, au Brésil, au Chili et en Uruguay, notamment.

On commence à mieux connaître les circuits utilisés pour le trafic de produits chimiques servant à fabriquer de la cocaïne et de nombreux pays, en particulier la Colombie, ont réalisé d'importantes saisies. Ainsi, en 1997, les saisies d'acides et de solvants ont atteint un volume supérieur à ceux des cinq années précédentes, tandis que celles de permanganate de potassium (112 tonnes) ont dépassé le niveau élevé de 1989 et dépassant le total des quantités saisies au cours des quatre années précédentes.

Asie de l'Est et du Sud-Est

Une forte augmentation du trafic de cannabis a été signalée en Malaisie, tandis que le Cambodge est devenu l'une des principales sources d'approvisionnement en cannabis pour les marchés illicites du monde entier.

Le trafic d'héroïne transitant par Hong-Kong semble avoir nettement diminué, les groupes de trafiquants déplaçant leurs activités sur le continent et traitant des quantités moindres.

Le commerce illicite de stimulants de type amphétamine atteint des niveaux records dans certains pays de la région et les données concernant les saisies indiquent que la méthamphétamine produite illicitement provient essentiellement de la Chine et du Myanmar.

Les saisies de méthamphétamine fabriquée sur le continent ont fortement augmenté à Hong-Kong par où ce produit transite avant d'être expédié vers des pays tels que le Japon et les Philippines. À la fin de l'année 1997, la police chinoise a, pour la première fois, découvert un laboratoire fabriquant de l'"ecstasy".

L'abus de stimulants de type amphétamine se répand rapidement chez les jeunes aux Philippines et en Thaïlande. Dans ce dernier pays, la consommation et les saisies de MDMA sont en hausse, et cette drogue continue de poser un problème en Indonésie.

L'abus de solvants volatiles, en particulier l'inhalation de vapeurs de colle, a augmenté dans plusieurs pays de la région, dont le Cambodge, la République démocratique populaire lao et la Thaïlande, en particulier parmi les très jeunes enfants des zones urbaines défavorisées.

Le Viet Nam a adhéré aux trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues à la fin de 1997, mais il demeure réticent en ce qui concerne l'extradition, position que l'Organe l'engage instamment à revoir.

Le Cambodge et la République populaire démocratique de Corée restent les deux seuls pays de la région à n'être parties à aucun des traités, encore que le Cambodge ait peut-être entrepris de changer cette situation.

Les États Membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont signé en juillet 1998 une déclaration commune dans laquelle ils expriment leur volonté d'éliminer la production, l'abus et le trafic de drogues dans la région d'ici à l'an 2020.

Le Cambodge et la Thaïlande ont signé en mai 1998 un traité d'extradition et, en juillet de la même année, un accord visant à joindre leurs forces pour éliminer le trafic de drogues le long de leur frontière commune ainsi qu'un accord prévoyant l'organisation de patrouilles communes pour lutter contre le trafic de drogues et la piraterie dans les eaux territoriales qui leur sont communes.

Asie du Sud

L'abus de substances psychotropes et la polytoxicomanie ont récemment progressé dans cette région, qui manque de ressources pour appliquer les législations nationales relatives au contrôle des drogues ou pour contrôler les circuits de distribution internes des produits pharmaceutiques et des précurseurs.

Même si l'Inde, le Népal et Sri Lanka mènent régulièrement des campagnes d'éradication du cannabis, ce dernier continue d'être cultivé illicitement, pour être consommé dans la région essentiellement.

Le lien entre la propagation du sida et la prise de drogue par voie intraveineuse, pratique commune dans la région, suscite de vives préoccupations, en particulier dans les villes.

La plus grande partie des opiacés saisis en 1998 en Inde provenait d'Asie du Sud-Ouest et avait voyagé par voies terrestre et maritime. Au total, l'Inde a saisi en 1997 environ une tonne d'héroïne en provenance principalement de Kaboul, via Peshawar au Pakistan.

Au Bangladesh, il semble qu'aucune des lois existantes ne prévoit de contrôle de l'utilisation des produits chimiques visés par la Convention de 1988 dans l'industrie textile et les activités de tannage et de teinture. La fabrication, l'importation ou l'exportation de ces produits chimiques ne sont pas non plus réglementées, ce qui, selon l'OICS, est préoccupant car l'industrie textile du pays doit importer de grandes quantités d'anhydride acétique, produit également crucial pour la fabrication illicite de l'héroïne.

La buprénorphine (un analgésique) est devenue l'un des principaux médicaments faisant l'objet d'abus dans certaines parties de la région, essentiellement parmi les hommes jeunes des centres urbains du Bangladesh, de l'Inde et du Népal. L'Organe engage le Gouvernement indien à redoubler d'efforts pour s'assurer que les pharmacies ne délivrent cette substance que sur ordonnance.

L'Organe se félicite de la récente conclusion de traités d'extradition et d'entraide judiciaire entre l'Inde et neuf autres pays, ainsi que de la collaboration en cours au niveau sous-régional.

Asie occidentale

En Afghanistan, la culture illicite du pavot à opium est en progression même si, par suite du mauvais temps, les récoltes devraient être moindres en 1998 que l'année précédente. C'est maintenant dans ce pays qu'est assurée la fabrication illicite d'héroïne qui avait lieu auparavant au Pakistan, et l'Organe s'inquiète que des stocks d'opium et d'héroïne aient été constitués dans le nord de l'Afghanistan, à proximité de la frontière avec le Tadjikistan, où la drogue doit être livrée, ainsi qu'à d'autres pays.

Ces deux dernières années, les passeurs clandestins semblent avoir emprunté de nouveaux itinéraires traversant les États d'Asie centrale membres de la CEI, d'où les drogues sont ensuite acheminées vers le Bélarus, la Fédération de Russie, l'Ukraine et les États baltes, puis vers l'Europe occidentale.

L'abus d'opiacés et d'héroïne est important et semble augmenter en Afghanistan, en Iran et au Pakistan.

Nombreux sont les pays d'Asie occidentale, y compris ceux où les taux d'investissements sont élevés, en particulier Israël, le Liban et beaucoup de pays du golfe Persique, qui n'ont encore pris aucune mesure stricte de lutte contre le blanchiment d'argent.

En Afghanistan, des doutes sont permis quant à la réelle volonté des autorités d'interdire la culture illicite du pavot et le traitement des opiacés. Les premières estimations concernant la récolte de pavot de 1998 au Pakistan laissent entrevoir une augmentation par rapport à l'année précédente; l'Organe espère que le Gouvernement pourra malgré tout éradiquer les cultures d'ici à l'an 2000, comme il s'y est engagé.

Les États d'Asie centrale membres de la CEI sont des sources de plus en plus importantes de produits chimiques servant à la fabrication illicite d'héroïne. Depuis 1995, les services des douanes ouzbèkes ont fait pièce à des tentatives d'exportation illégale vers l'Afghanistan de 72 tonnes de produits chimiques.

Les quantités d'opiacés saisis en Iran restent les plus élevées au monde, mais la plupart des États membres de la CEI signalent une forte augmentation des volumes saisis, en particulier en ce qui concerne l'héroïne. À la fin de 1997, près de 2 000 kg de cette drogue à destination de l'Europe occidentale via la Turquie ont été saisis par les services de sécurité turkmènes.

Le Caucase est devenu un nouveau couloir de transit pour les drogues illicites, en raison principalement de la porosité des frontières des États membres de la CEI et du développement de la criminalité organisée.

L'abus d'opiacés augmenterait en Afghanistan et l'abus d'héroïne serait en hausse dans bien d'autres pays d'Asie occidentale, y compris là où il était auparavant négligeable; il aurait aussi sensiblement progressé dans les États membres de la CEI, en particulier parmi les jeunes. L'injection de drogue par voie intraveineuse est particulièrement préoccupante, dans la mesure où elle est devenue une des principales causes de propagation du VIH.

Les 350 000 hectares de terrain montagneux, dans la partie méridionale du Kazakhstan, où *l'ephedra* pousse naturellement préoccupent le Gouvernement. Pour la seule année 1997, la police kazakhe a saisi 13 tonnes de feuilles d'*ephedra* destinées sans doute à la fabrication d'éphédrine et d'autres stimulants tels que la méthamphétamine.

Les États membres de la CEI et d'autres pays d'Asie occidentale ont enregistré une aggravation de l'abus de drogues de type amphétamine, dont l'"ecstasy" provenant d'Europe occidentale. En Israël, on a constaté une augmentation de l'abus de LSD et de différentes drogues de type amphétamine, dont l'"ecstasy", ainsi que de drogues sur mesure de type amphétamine qui ne sont pas encore placées sous contrôle international.

Europe

L'abus de l'héroïne a progressé dans certains pays d'Europe occidentale, tandis que dans d'autres il est resté stable ou a diminué. Les héroïnomanes tendent aujourd'hui à fumer cette drogue au lieu de se l'injecter, évolution peut-être due à sa pureté de plus en plus grande.

La baisse des prix et l'idée fautive selon laquelle le fait de fumer de l'héroïne n'entraîne pas de risques majeurs sont peut-être à l'origine de cette hausse de la consommation.

L'Albanie n'est toujours partie à aucun des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, le processus d'adhésion ayant été perturbé en 1997 par des troubles sociaux. Des groupes criminels se sont développés dans le pays, qui doit aujourd'hui faire face à de graves problèmes de trafic de drogues.

En janvier 1998, un accord concernant l'échange rapide d'informations sur les nouvelles drogues de synthèse et les risques qu'elles comportent est entré en vigueur dans l'Union européenne; en juillet 1998, les responsables des douanes des trois États baltes ont conclu un accord pour lutter contre le trafic de drogues; en outre, l'opération "Kanal", conçue conjointement par le Bélarus, la Fédération de Russie, la République de Moldova et l'Ukraine, a renforcé le contrôle des frontières de ces pays. En Suisse, une loi contre le blanchiment de l'argent est entrée en vigueur en avril 1998.

Le même mois, en Belgique, le Collège des procureurs et le Ministère de la justice ont demandé instamment aux procureurs de donner "la plus faible priorité judiciaire" à l'inculpation des personnes en possession de petites quantités de cannabis. Ils ont également proposé que les consommateurs de cannabis n'ayant pas commis d'autres infractions ne soient pas condamnés à des peines de prison. L'OICS regrette que cette initiative ait été largement interprétée, à tort, comme allant dans le sens de la légalisation de l'usage du cannabis.

En Allemagne, une loi interdisant à toute personne de conduire après avoir pris de la drogue est entrée en vigueur en août 1998. Ainsi, toute personne conduisant un véhicule après avoir consommé du cannabis, de l'héroïne, de la morphine, de la cocaïne ou des amphétamines sera condamnée à une lourde amende et à une suspension de permis de conduire.

En juin 1998, l'Union européenne a modifié les règles qui régissent l'octroi d'une aide aux producteurs de lin et de chanvre. Le nouveau règlement limite l'aide aux seuls producteurs de chanvre qui ont conclu un contrat avec un transformateur primaire agréé ou qui transforme le chanvre en paille. L'OICS encourage vivement l'Union européenne à adopter d'autres mesures de contrôle, y compris des inspections sur place ou des sanctions, afin d'empêcher que du chanvre subventionné soit utilisé à des fins illicites.

Les Pays-Bas ont entrepris un essai clinique randomisé afin de comparer la prescription médicale d'héroïne associée à de la méthadone prise par voie orale, d'une part, et l'usage de méthadone seule, d'autre part, pour traiter les héroïnomanes chroniques. L'OICS est préoccupé par les risques de multiplication des expériences portant sur l'héroïne et de prescription d'héroïne, avant que les projets n'aient été évalués en détail.

En février 1998, le Gouvernement suisse a modifié une loi fédérale afin qu'il soit possible de prescrire de l'héroïne à des toxicomanes très dépendants, suite à l'approbation de cette mesure par référendum national. L'OICS insiste sur les inquiétudes que lui inspire ce programme et regrette que son évaluation par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) n'ait pas été disponible avant la modification de la loi.

Certains pays ont créé des "piqueries" où les toxicomanes peuvent s'administrer de la drogue sous surveillance et, on peut le supposer, dans de bonnes conditions d'hygiène. L'OICS invite instamment ces pays à étudier les problèmes que peuvent poser ces piqueries, notamment les incidences juridiques, le regroupement de toxicomanes, le trafic illicite et le message qu'elles peuvent véhiculer auprès du grand public.

Le trafic de cannabis se développe et s'étend dans toute l'Europe, en raison notamment de la progression de la culture sous abri de cette drogue, qui a débuté aux Pays-Bas, et du commerce libre de graines de cannabis à forte teneur en THC.

Plusieurs pays dont la Bulgarie, la Hongrie, la Roumanie et la Slovaquie servent de plus en plus de centres de stockage et de distribution, essentiellement pour l'héroïne.

L'extrait de paille de pavot fabriqué artisanalement est fréquemment consommé par injection, principalement en Ukraine mais également en Estonie, en Fédération de Russie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne. Ce mode de consommation a contribué au développement rapide du VIH, particulièrement en Ukraine, qui est l'État membre de la CEI où le virus progresse le plus rapidement.

En Fédération de Russie, les autorités s'inquiètent de voir se développer rapidement la fabrication artisanale, dans des petits laboratoires clandestins, de drogues de synthèse et de préparations à base d'éphédrine essentiellement.

Océanie

L'abus de dérivés amphétaminiques devrait encore progresser en Australie, en Nouvelle-Zélande ainsi que dans d'autres pays du Pacifique.

En Australie, il semble que l'abus de cannabis ait augmenté, et que l'âge moyen de la première consommation soit de plus en plus bas. L'OICS engage instamment le Gouvernement australien à continuer de résister à la pression qu'il subit pour légaliser le cannabis et à combattre, par l'intermédiaire de campagnes d'information et des médias, les idées fausses qui circulent sur cette drogue.

La culture sous abri de cannabis à forte teneur en THC a progressé, principalement en Australie et en Nouvelle-Zélande, mais également dans d'autres pays de la région.

L'OICS est préoccupé par la situation en Papouasie-Nouvelle-Guinée, où le Gouvernement n'a encore effectué aucune analyse en vue de déterminer la teneur en THC du cannabis, alors que l'offre de cannabis augmente dans ce pays. Le cannabis bon marché et à teneur élevée en THC provenant de ce pays est très demandé en Australie, de même que le cannabis hydroponique cultivé en Australie et une variété hybride ("skunk") à l'odeur très prononcée et à forte teneur en THC.

En février 1998, on a découvert des cultures de cocaïer dans les Îles Salomon. Les îles du Pacifique sont de plus en plus utilisées comme lieux de transit pour la cocaïne destinée à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande et les saisies ont progressivement augmenté dans ces deux pays. Deux laboratoires fabriquant du "crack" ont été démantelés en Australie en 1997.

La fabrication d'amphétamines a augmenté en Australie, de même que l'utilisation de laboratoires mobiles. Des laboratoires fabriquant des amphétamines ont été découverts en Nouvelle-Zélande en 1997.

Le nombre de saisies d'"ecstasy" (MDMA) a augmenté en Australie et en Nouvelle-Zélande. Un rapport récent sur le LSD et la MDMA montre que les caractéristiques de l'abus constatées en Europe sont désormais relevées aussi en Nouvelle-Zélande.

Informations générales sur l'Organe international de contrôle des stupéfiants

L'OICS est un organe indépendant de contrôle quasi judiciaire, créé en 1968 pour l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Il a succédé à d'autres organismes chargés de surveiller le respect des traités depuis l'époque de la Société des Nations.

Bien que ses travaux soient financés par l'Organisation des Nations Unies, l'Organe jouit d'une pleine autonomie à l'égard des États et de l'Organisation pour ce qui concerne les questions de fond. Il s'efforce de faire en sorte que l'offre des drogues requises à des fins médicales et scientifiques soit adéquate, et d'empêcher les détournements des sources licites vers les circuits illicites. Il tente en même temps d'identifier les lacunes qui existent dans les systèmes de contrôle des drogues nationaux et internationaux.

Les fonctions de l'OICS, dont la publication d'un rapport annuel, sont énoncées dans les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Ses 13 membres sont élus par le Conseil économique et social, trois d'entre eux étant choisis à partir d'une liste de candidats désignés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les 10 autres à partir d'une liste établie par les gouvernements.

Adhésion aux traités

Même si de nouveaux pays adhèrent chaque année aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, l'OICS constate que plusieurs pays ne se sont pas encore joints à ces efforts de contrôle. Il invite instamment ces pays à adhérer rapidement aux traités existants de même qu'à adopter les lois permettant leur application.

Au 1^{er} novembre 1998, 166 nations étaient parties à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, dont 152 avaient également ratifié la Convention telle que modifiée par le Protocole de 1972. Les derniers États à avoir adhéré à la Convention de 1961 et à son Protocole, depuis le rapport de 1997, sont El Salvador, Djibouti, la Grenade, la Namibie, les Palaos et le Viet Nam. L'Arabie saoudite, déjà partie à la Convention de 1961, a adhéré au Protocole de 1972.

Environ 158 pays ont adhéré à la Convention de 1971 sur les substances psychotropes, dont six nouveaux: El Salvador, la Géorgie, le Mozambique, la Namibie, les Palaos et le Viet Nam.

La Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 a été ratifiée par 148 pays et par l'Union européenne, soit 77 % des pays du monde. Sont devenus membres l'année dernière la Géorgie, l'Iraq, la Lituanie, le Mozambique et le Viet Nam.

* * * * *